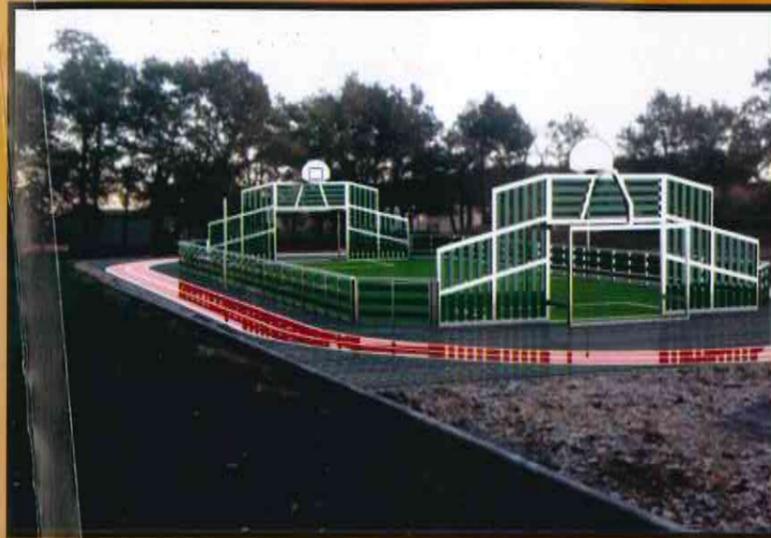


REUNION PUBLIQUE TERRAIN MULTISPORTS

Le vendredi 30 octobre s'est tenue une réunion publique d'information concernant la réalisation du terrain multisports.

Monsieur MOURET représentant la société KASO, nous a présenté le projet. Il a insisté sur le fait que ce terrain doit être un lieu de rencontre; de nombreuses disciplines pourront être pratiquées par tous quelque soit l'âge. L'implantation à proximité de l'école sera parfaitement adaptée aux activités périscolaires.

Cet exposé a été suivi d'échanges constructifs et d'un verre de l'amitié offert par la municipalité.



STATIONNEMENT PARKING ECOLE

Les travaux de construction de la nouvelle crèche impliquent une circulation de poids lourds.

Pour ne pas gêner l'accès au chantier, Il est demandé de se garer sur les emplacements à droite du parking (côté parc) de 9h à 17h.



NAISSANCES :

TARDIF Timéo le 23/08/2015
ANDOQUE NAVARRO Margaux et Théo le 09/09/2015
SÛNEZ Margot le 11/09/2015
MAURIES Lyndon le 15/09/2015
L'HERMITTE Victor et William le 18/9/2015
MARGUERIE Léo le 14/10/2015

MARIAGE :

PANASSIE Clément et LI Ying le 14/11/2015

DECES :

PASQUES Carla le 31/08/2015

URGENCES

Pompiers 18 ou 112 (Numéro Urgence Européenne)
SAMU 15 ou 05.61.49.33.33
En l'absence de votre **Médecin** : après 20h, la nuit, le week-end et les jours fériés 3966
Centres Antipoison 05.61.77.74.47
Gendarmerie 17 ou 05.62.18.62.13 (Lanta)
EDF (incidents généralités) 08.36.67.77.24
GDF (sécurité gaz) 0.800.47.33.33
Pharmacies de garde : voir site



RAMASSAGE DES DECHETS VERTS :

Le 15 Décembre

Le Maire et les élus vous souhaitent de passer d'agréables fêtes de fin d'année

Rédaction et Réalisation Technique : Guillaume CHAMAYOU, Florian ESCRIEUT, Thierry MARCHAND, Gisèle MARTY, Michèle TOUZELET, Sandrine VALETTE.

Direction de la Publication : Daniel RUFFAT



LA FEUILLE DE STE-FOY

N°103 - Décembre 2015

AGENDA

6 et 13 Décembre

8h - 18h

Elections Régionales

19 Décembre

21H

Loto du Lauragais Football

Club

20 Décembre

18h

Chants de Noël à l'église

24 Décembre

18h

Messe de Noël à l'église

Le Mot du Maire

Depuis le 1^{er} janvier 2014, date de notre adhésion à la Communauté de Communes « Cœur Lauragais », les compétences suivantes ont été transférées à celle-ci :

1. Le développement économique : les Zones d'Activité (Z.A.),
2. La voirie, l'aménagement de l'espace et l'assainissement non collectif,
3. L'environnement : collecte des déchets ménagers et entretien des rivières,
4. L'action sociale : gestion des crèches et Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M.), portage des repas,
5. Partiellement les équipements sportifs et socio-culturels,
6. Le transport : Transport à la Demande (T.A.D.).

Depuis leur entrée en fonction, les six délégués de notre commune participent activement aux réunions de l'intercommunalité ainsi qu'aux différentes commissions en place.

Ils y sont force de propositions et y agissent pour le bien de l'intercommunalité sans pour autant négliger les intérêts de nos concitoyens.

Rappelons quelques points marquants liés à l'intercommunalité :

1. Neutralisation des impôts communaux à concurrence de la nouvelle taxe intercommunale,
2. Augmentation de la capacité d'accueil à 33 berceaux de la crèche avec la construction d'un nouveau bâtiment incluant le R.A.M.
3. Participation active au projet de désenclavement de la Z.A. « Val de Saune »,
4. Réactivité face aux demandes de la Communauté de Communes par l'élaboration d'un Plan de développement à Moyen (horizon 2020) et Long Terme (PMLT).
Ces demandes relayaient celles du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT), du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) et du Conseil Départemental.

LE MAIRE,
Daniel RUFFAT.



Mairie de Sainte Foy d'Aigrefeuille - place de la mairie - 31570 - Tél : 05.61.83.78.70 - Fax : 05.61.83.70.46.
Courriel : saintefoydaigrefeuille.mairie@orange-business.fr Site web : <http://www.mairiesaintefoydaigrefeuille.fr>

PRINCIPALES DELIBERATIONS : Conseil Municipal du 18 Septembre 2015

- Approbation de la 1^{ère} Modification du Plan Local d'Urbanisme
- Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) du bassin de la Marcaissonne, Saune, Seillonne : Avis du conseil Municipal
- Elaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)
- Travaux d'urbanisation programmée : Tranche n°2 - Inscription en programmation 2017
- Demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne

Plan à Moyen et Long Terme SFA

Quel devenir pour notre village à horizon 2020 et 2030 ?

L'équipe municipale a travaillé pendant l'été à la présentation d'un schéma directeur de développement cohérent prenant en compte les éléments suivants : démographie, urbanisme, équipements, économie, emplois et finances.

Ce plan à moyen et long terme s'appuie sur les principes et valeurs suivantes :

- maintien du cadre de vie caractéristique de notre village, atypique aux portes de Toulouse, alliant urbanisation maîtrisée et ruralité,
- accroissement de l'offre en matière d'équipements et commerces de proximité, sans chercher à rivaliser avec les communes de l'agglomération Toulousaine,
- nouvelles urbanisations préservant les nombreux espaces verts qui caractérisent notre commune,
- appui aux multiples associations qui font la vie du village et permettent aux habitants actuels et futurs d'occuper leur temps libre dans le village.

Dans cette optique, le centre du village sera progressivement structuré en plusieurs pôles :

- Pôle enfance avec une nouvelle crèche, l'école et le centre aéré,
- Pôle médical et si l'opportunité se présente : une pharmacie,
- Réorganisation du pôle commercial,
- Création d'une résidence pour seniors non dépendants à proximité de la maison de retraite existante,
- Extension progressive de la zone d'activité « Val de Saune » .

Concrètement, cela se traduit par un ensemble cohérent de projets dont certains verront le jour très prochainement :

- Nouvelle crèche pouvant accueillir 33 enfants,
- terrain multi-sport à l'arrière du parc à proximité des écoles,
- Réaménagement du centre du village : place de la mairie et de l'église, voirie et trottoirs,
- maintien du patrimoine : restauration de l'église dans un premier temps et réhabilitation du lac à plus long terme,
- liaison routière entre la Z.A. « Val de Saune » et RD 18,
- maison médicale.

Certains de ces projets seront communaux, d'autres intercommunaux ou privés.

La population de notre commune devrait croître progressivement avec un objectif de 3 000 habitants à horizon 2030 et une situation intermédiaire à 2 500 habitants en 2020 tenant compte des projets d'urbanisation en cours et planifiés.

Ce schéma directeur se veut raisonnable et raisonné privilégiant nos valeurs qui font de Sainte Foy d'Aigrefeuille un village attractif et vivant et non un simple « village-dortoir ».

Elections Régionales

Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015. A partir du 1er janvier 2016, en application de la loi 2015-29 du 16 janvier 2015, la France sera organisée en 13 régions métropolitaines créées à partir des 22 anciennes dont certaines ont fusionné, sans modification des départements qui les composent. Pour voter, l'électeur doit impérativement présenter un titre d'identité, liste des pièces acceptées :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1361>.

En cas d'absence pour les élections, une procuration peut être établie.

Pour plus d'informations rendez-vous sur le site :

<http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Les-elections-regionales-2015>



PROJET D'EVOLUTION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

LOI NOTRe - FUSION DES INTERCOMMUNALITES

Au 1^{er} janvier 2014, 586 communes de la haute Garonne adhèrent à 34 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (3 communes adhèrent à des EPCI de départements voisins) :

- ✓ 1 métropole
- ✓ 2 communautés d'agglomération
- ✓ 31 communautés de communes (Sainte Foy d'Aigrefeuille adhère à Cœur Lauragais en janvier 2014)

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant une nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) prévoit la constitution d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre regroupant au moins 15 000 habitants.

Cette loi prévoit donc la réduction du nombre des intercommunalités dans un but de les rendre plus efficaces et moins onéreuses.

Ainsi, le nombre des EPCI sera réduit à 19 au lieu 34 avec 9 fusions et une extension de d'intercommunalité. Le département verra le nombre des syndicats intercommunaux (132 actuellement) quasiment divisé par deux c. à d. 72.

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), va maintenant être transmis pour avis aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des EPCI et des syndicats mixtes concernés. Ils disposeront d'un délai de deux mois pour se prononcer, soit jusqu'à la fin du mois de décembre. Le nouveau SDCI sera arrêté avant le 31 mars 2016 et mis en œuvre avant le 31 décembre 2016.

Sur proposition du Préfet, la communauté de communes « Cœur Lauragais » à Caraman dont fait partie notre commune fusionnerait avec deux autres intercommunalités : « Cap Lauragais » à Villefranche de Lauragais et « Coteaux du Lauragais Sud » à Nailloux.

Cette nouvelle communauté de communes porterait le nombre d'habitants après fusion à 36 881 compris dans 58 communes.



Station d'épuration : avancée des travaux

Les travaux de la station d'épuration se déroulent dans le respect du planning prévu, les différentes constructions de gros œuvre sont désormais achevées.

L'installation des moyens de filtrations mécanique est en cours de finalisation, suivra la plantation des rhizomes, qui permettra une filtration naturelle dans les bassins de décantation.

